

Règlement du concours de dessins 2024

« Au fil de l'eau »

Article 1 : Objet du concours

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la Communauté de communes et l'Office de tourisme de La Rochefoucauld Porte du Périgord organisent un concours de dessin dans le cadre du programme « Une Réserve près de chez vous » destiné à faire découvrir la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la vallée de la Renaudie (Charente).

Le thème du concours 2024 est : « **Au fil de l'eau** ».

L'eau est indispensable, elle crée, compose, façonne, transporte, abreuve ... A travers les sentiers de la Vallée de la Renaudie, le concours vous invite à prendre le temps d'observer l'œuvre de l'eau et sa présence au sein de la nature (ou son manque en cas de sécheresse). Au cours de vos balades au sein des sentiers de randonnée de la réserve naturelle, votre mission est, si vous l'acceptez, de faire découvrir l'eau sous toutes formes (ou son absence) afin de souligner son importance.

Article 2 : Participation

Ce concours individuel est gratuit et ouvert à tous.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à la condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs représentants légaux.

Article 3 : Catégorie de participation

Le concours de dessins comprend trois catégories d'âges de participation :

Enfants (moins de 11 ans)

Enfants (de 11 à 15 ans)

Adultes (plus de 15 ans)

Article 4 : Dates

Les dates d'ouverture et de clôture du concours sont les suivantes : **1^{er} avril 2024 – 31 août 2024**

Article 5 : Conditions du concours

Ce concours individuel consiste en la réalisation d'un dessin représentant l'eau sous toutes ses formes (ou bien son absence en cas de sécheresse) sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Renaudie. Le dessin doit être inédit et l'auteur s'engage à en être le créateur exclusif.

Les lauréats du 1^{er} prix des 4 dernières éditions ne peuvent remporter une nouvelle fois la 1^{re} place du concours. Ils peuvent néanmoins participer et concourir pour la 2^e ou 3^e place.

Les participants pourront se rendre sur les sentiers ouverts au public sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Renaudie tout en respectant la réglementation liée à la RNR afin de découvrir l'œuvre de l'eau au sein de la vallée.



Article 6 : Exigences techniques

Un seul dessin par personne sera accepté. Toute technique est acceptée (crayon de couleur, feutre, peinture, collage, etc.). Le dessin doit avoir un **format A4**.

Article 7 : Transmission des dessins

Les participants transmettront leur dessin, avant le 31 août 2024 17h, par message électronique, à l'adresse suivante :

concours-renaudie@cen-na.org

Les dessins pourront aussi être envoyés à l'adresse postale suivante :

CEN Nouvelle-Aquitaine
46 rue de Québec
16000 ANGOULEME

Chaque participant(e) précisera dans son message ou au dos du dessin : son nom, prénom, âge, adresse mail et numéro de téléphone.

Un accusé de réception sera envoyé, sous 48h, par voie électronique à chaque participant. En l'absence de ce message, les participants sont invités à contacter les organisateurs (voir coordonnées à l'Article 11).

Article 8 : Jury et sélection

Du 9 au 29 septembre 2024, l'ensemble des dessins reçus seront affichés de façon anonyme à la Médiathèque du Minage à Montbron (16, Charente). Le public pourra voter sur place durant cette période à partir d'une urne mise à leur disposition.

Le nom des trois dessins arrivés en tête du classement dans chaque catégorie d'âges seront dévoilés lors de la remise des prix à la **Médiathèque de Montbron (place du vieux château) le vendredi 15 novembre 2024 à 18h30.**

Les participants autorisent l'exposition et la diffusion de leur production ainsi que leur nom et prénom.

Article 9 : Restitution des œuvres

Les dessins ne seront pas rendus. Les parents ou tuteurs des candidats participant à ce concours, autorisent de fait les organisateurs à reproduire leur œuvre sur des supports de communication, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 10 : Annulation

En cas de force majeure, ce concours peut être annulé à tout moment, sans préavis et sans aucun dédommagement possible.

Article 11 : Acceptation du règlement et renseignements

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tout renseignement, s'adresser à : CEN Nouvelle-Aquitaine antenne Charente, 46 rue de Québec – 16 000 ANGOULEME

Tél. 05 45 90 39 70 - 06 52 24 25 91 / concours-renaudie@cen-na.org